



# Force Ouvrière



Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87  
Lotus Notes : [fo-crnaso@regis-dgac.net](mailto:fo-crnaso@regis-dgac.net) / E-mail: [fosnna@aol.com](mailto:fosnna@aol.com) / Site web: <http://www.snafo.com>

## LES ENJEUX EUROPEENS DE LA DGAC (MAL)TRAITES DANS LE GT "EUROPE"

La DGAC doit faire face à la création du FABEC, et à la directive SES2. Les choix qui seront inscrits dans le protocole vont l'engager définitivement dans de nouvelles directions.

M. Gandil, DGAC, a voulu rencontrer les représentants des personnels sur ce sujet, éminemment sensible, et ouvrir un GT, qui comprendra deux volets :

- un GT "Europe de la navigation aérienne",
- un GT "Europe de la surveillance pour l'ensemble des domaines et opérateurs de sécurité et de sûreté".

Comme l'a souligné le DG : "ce GT "Europe" est donc particulièrement important pour l'avenir de la DGAC et de ses personnels. Il vient en appui du ministère pour la préparation des futures négociations intergouvernementales en vue de la ratification d'un Traité à la suite du séminaire de Bordeaux de novembre 2008, lui-même précédé d'un CTP DGAC Europe en juillet 2008".

### Les enjeux européens de la DSNA

Le DGAC a inscrit dans le document préparatoire à la réunion, que la DSNA devra :

"- accompagner dès 2012 la mise en œuvre du ciel unique II et de ses objectifs de performance du réseau européen, notamment par le **management de la performance** à l'échelle du FAB EC dans le cadre d'une organisation Eurocontrol modernisée,

- **négoier pour ce faire avec nos partenaires du FAB EC le meilleur modèle** pour la mise en œuvre d'un service public opérationnel organisé pour atteindre ses objectifs de performance de façon solidaire,

- **définir les critères de choix pour la définition de ce modèle**, et inscrire dans le traité FABEC les conditions nécessaires à la préservation des garanties nationales,

- définir un cadre opérationnel intégré ATM/CNS/AIS permettant d'optimiser à long terme les services ATC de l'espace FABEC, du sol à illimité, tout en garantissant les intérêts opérationnels des usagers civils et militaires, IFR et VFR, de l'espace aérien français,

- promouvoir un management de la sécurité harmonisé, et le cas échéant plus intégré à l'échelle du FAB EC, garantissant la « just » culture,

- **moderniser l'organisation des services d'information aéronautique et d'assistance aux pilotes pour la préparation des vols**,

- moderniser les méthodes de développement, d'acquisition et d'exploitation des systèmes ATM-CNS, notamment dans le cadre du programme SESAR,

- promouvoir notre modèle en matière de formation, de gestion des ressources humaines et de dialogue social,

- mettre en place en 2012 un système commun de redevances de navigation aérienne à l'échelle du FAB EC

- **étudier en 2010 la faisabilité d'un centre commun trinational suisse, allemand et français** en réponse aux interrogations stratégiques de skyguide sur son avenir. Cette étude constituera une étape structurante pour la constitution du FAB EC au même titre que l'étude des évolutions institutionnelles du centre Eurocontrol de Maastricht."

**Autant dire que cette feuille de route ne satisfait pas du tout FO !**

Parmi les éléments clés du paquet Ciel Unique 2, le FABEC tient une place déterminante. En effet, les autres FAB d'Europe, moins avancés que le FABEC (Bluemed, UK/IR, etc.) ont un œil attentif aux orientations qui seront prises.

La DGAC a un bilan tout à fait satisfaisant en matière de retards des vols, de sécurité, etc.. La France doit donc faire entendre sa voix clairement et fermement, dans le concert des négociations qui s'annoncent pour le Traité.

M. Gandil en convient : "c'est un dossier à dimension politique. La réussite du FABEC conditionne la réussite des autres FABs".

En ce qui concerne la structure du FABEC, il a poursuivi : "la grande majorité des personnels resteront dans leur Centre. Il y aura des organisations transfrontalières". Ce qui signifie

aussi qu'il y aura quand même un certain nombre d'agents qui devront bouger...

La structure du futur FABEC sera donc déterminante: modèle coopératif, alliance ou intégré ? Selon le DG, les trois modèles représentent des avantages et des inconvénients :

*"- Coopératif : c'est confortable mais attention à ce que les autres ne jouent pas sans nous.*

*- Alliance : cela permet de tester des progrès sans forcer d'un coup vers un modèle intégré ? Mais il existe un risque de perte d'intégrité (pour les personnels).*

*- Intégré : système complexe, (qui à la faveur de plusieurs ANSP) avec de nouvelles façons de travailler".*

FO a alors abordé la question qui fâche, la cerise sur le gâteau de ce document de travail : **l'Etude de faisabilité d'un Centre de contrôle commun tri national.**

Le Centre Franco-Suisse était enterré... Vive le Franco-Suisse-Allemand, à la demande de la Confédération Helvétique !

Voilà un exemple concret d'Alliance : on crée une personne morale internationale dans laquelle sont détachées les personnels, mais avec un fonctionnement, des conditions de travail propres, la possibilité de recruter des personnels, etc. et par corolaire, au minimum, un dégraissage dans les Centres français. Les agents de la DGAC entrevoient sans peine où cela va les mener à terme

On comprend mieux également l'intérêt du gouvernement pour transformer la DGAC en EPA (Etablissement Public Administratif).

D'ailleurs, le DG a annoncé le lancement d'un sous-GT "Détachement FABEC" du GT "Europe"..

**FO a clairement fait savoir son opposition à l'EPA et à la création de ce Centre trinational, suivi en ce sens par l'ensemble des représentants des autres syndicats (à l'exception du SATAC).** Selon FO, d'autres pistes peuvent être étudiées pour traiter la question Suisse !

Pour FO et l'ensemble des organisations syndicales, exceptés le SNCTA et le SATAC, le choix du modèle de FAB est sans ambiguïté: **Seul le modèle coopératif assurera l'évolution et la pérennité des statuts et des conditions de travail.**

**Il faut maintenant que le gouvernement français donne à la DGAC une orientation ferme sur le modèle qu'il entend mettre en place.**

**A cet effet, une délégation intersyndicale FO, CGT, SNICAC-CGC UNSA/IESSA-ICNA sera**

**reçu par M. BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat aux Transports, le 16 décembre.**

## Place de la DSAC

Le document de travail de cette réunion comprenait également une partie appelée "Enjeux européens de la DSAC", qu'on ne résiste pas au plaisir de vous livrer ici in extenso :

*"Enjeux européens de la DSAC" navigabilité, licences, opérations, ATM et Aéroports*

*La surveillance du FABEC"*

Trois lignes, c'est un peu maigre pour traiter des orientations de la DSAC, de ses rapports avec l'EASA, et les autres autorités de surveillance du FABEC en comparaison des deux pages consacrées à la DSNA...

**FO a demandé si la DSAC avait participé à l'élaboration du texte !**

Le DG a alors donné la parole à Florence ROUSSE, Directrice de la DSAC, qui dans une explication peu convaincante a renvoyé les réflexions aux travaux en sous-groupe "GT Europe DSAC"...

## Les conséquences sur la DGAC et ses personnels

Dernier volet du document de travail. La DGAC va être confrontée à de sévères turbulences : *"séparation fonctionnelle et équilibre (annonce de l'autre GT) métiers, qualifications formations mobilité/détachement, rôle de l'ENAC dans le FABEC, etc".*

Pour FO, la France de par sa situation géographique, ses flux de trafic et l'importance de son espace aérien, doit pouvoir peser plus sur la construction du FABEC. La DGAC doit renforcer ses équipes au sein du FAB.

Concernant le taux de RDVC : un taux unique au sein du FABEC est annoncé. FO a demandé une réunion technique sur ce sujet et ses conséquences sur le budget annexe.

Finalement, cette réunion a tourné autour du problème central qu'il va falloir trancher : quel statut de la DGAC et quel modèle de FABEC veut construire le Ministère français des Transports ?

Sans aucune réponse, les GT "Europe" et l'ensemble du protocole n'avanceront pas. **FO continuera à défendre une DGAC au sein de la Fonction Publique de l'Etat et un modèle de FABEC coopératif.**